

Réponse du Conseil administratif du 6 septembre 2023 à la motion du 19 mai 2021 de M^{mes} et MM. Arnaud Moreillon, Paule Mangeat, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Olivia Bessat-Gardet: «Trouver une solution au deal de rue».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les nombreuses plaintes des habitant-e-s des Pâquis et du quartier du Seujet en lien avec le deal de rue, qui font état de problèmes importants, tels qu’une dégradation de la situation dans les quartiers, l’agression d’une mère de famille devant ses enfants dans son allée d’immeuble ou encore la proximité des dealers avec les enfants lorsque le deal s’installe dans une école;
- le fait que d’autres villes suisses, comme Berne ou Zurich, ont trouvé des solutions nettement plus satisfaisantes à cette problématique, Berne ayant choisi un parc à proximité d’un local d’injection pour régler une bonne partie du deal au centre-ville, ou Zurich ayant privilégié les gares suburbaines plutôt que des quartiers populaires comme c’est le cas à Genève;
- qu’en matière de gestion des problématiques de drogue il est impossible d’agir sans que les conséquences se fassent immédiatement ressentir. Renforcer encore la répression? Vous obtenez des zones de non-droit encore plus problématiques, comme c’est le cas en France;
- que les dealers se trouvent dans des situations d’existence où ils n’ont rien à perdre, mais restent des acteurs économiques sur un marché avec lesquels il est possible de négocier;
- que le marché de la drogue, comme tous les marchés, fonctionne car il y a une demande qui trouve son offre et que cette demande porte sur un produit qu’il est impossible de se procurer légalement;
- qu’il s’agit de répondre à trois questions simples: où? Quand? Et comment? A savoir par exemple où le deal de rue produit le moins de désagréments? A quelle heure devrait-il être limité? Quel type de transaction serait toléré?;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre et d’intensifier les échanges avec les autres villes suisses;
- qu’un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d’exclusion du deal) soit rapidement instauré;
- d’impliquer et d’intégrer l’ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçant-e-s, habitant-e-s, parents) à l’élaboration et à la prise de décisions à moyen et long terme;

- d’informer semestriellement la CCSJ du travail entrepris avec le Canton ainsi que de la situation sur le terrain.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, il convient de souligner que le Conseil administratif est très préoccupé par la problématique du deal de rue, particulièrement depuis la résurgence du crack au printemps 2022. Le Conseil administratif est donc sensible au sujet soulevé par cette motion dans la mesure où cela concerne, outre l’aspect purement sanitaire, le sentiment de sécurité dans notre ville et l’attractivité de celle-ci.

Le Conseil administratif ne souhaite pas que des quartiers de la Ville de Genève deviennent des scènes de la drogue, à la vue de tout un chacun, et tient à souligner qu’il prend ce problème très au sérieux, malgré les compétences communales somme toute limitées qui sont les siennes en la matière.

A la différence de la police cantonale qui dispose de compétences plus étendues en matière de législation sur les stupéfiants, les compétences des agent-e-s de la police municipale (APM) se limitent à la sanction de la détention et/ou de la consommation à l’égard des consommateurs-trices. Le trafic, quant à lui, est du ressort exclusif de la police cantonale. Les APM travaillent par conséquent soit en pleine autonomie dans les limites des compétences citées ci-dessus, soit en collaboration étroite avec la police cantonale, notamment dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS) dans lequel le secteur des Pâquis a été défini comme zone prioritaire.

Dans cette perspective, à chaque infraction constatée, la personne est automatiquement poursuivie en termes contraventionnels.

Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres:

- pour l’année 2022, 144 contraventions et amendes d’ordre ont été infligées par la police municipale, dont 35 pour le secteur des Pâquis;
- pour l’année 2023 (jusqu’à fin août), 143 contraventions et amendes d’ordre ont été infligées par la police municipale, dont 29 pour le secteur des Pâquis.

Pour tous les quartiers, il existe une collaboration multipartite qui fonctionne de manière adéquate depuis des années (police municipale, Service de la jeunesse, VVP, le SEVE, etc.). Depuis 2022, le Département cantonal de la santé, les HUG et l’association Première Ligne participent aussi avec respectivement un-e représentant-e à ces réunions s’agissant du secteur des Pâquis. Cette implication permet de mutualiser les compétences et les forces des un-e-s et des autres.

A noter également que la police municipale, via sa commandante M^{me} Christine Camp, ainsi que le Service de la jeunesse, par sa cheffe de service, M^{me} Stéphanie Pédat, participent au comité de pilotage Quai 9 afin d'assurer une coordination dans les actions mises en place.

En outre, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) de la Ville de Genève a développé un dispositif de correspondant-e-s de nuit.

Elles et ils ont pour mission de promouvoir la convivialité et le vivre-ensemble. Par leur présence sur l'espace public, elles et ils contribuent à:

- assurer une veille sociale dans les quartiers concernés;
- faire baisser le sentiment d'insécurité et lutter contre le harcèlement de rue;
- prévenir et diminuer les nuisances sonores, les incivilités et les déprédations;
- sensibiliser aux règles et aux valeurs du vivre-ensemble;
- apaiser les tensions et participer à la gestion des conflits en agissant en qualité d'intermédiaire neutre;
- favoriser les contacts entre habitant-e-s.

Après une première équipe déployée dans le secteur Ouches – Concorde – Franchises – Servette – Charmilles – Saint-Jean, la Ville de Genève étendra son dispositif aux Pâquis et aux Grottes.

De plus, le DCSS développe, notamment dans le cadre de sa politique sociale de proximité (PSP), en partenariat avec les acteurs associatifs (maisons de quartier, associations de quartier, collectifs d'habitant-e-s, etc.), des programmes d'occupation positive de l'espace public. Ainsi, les habitant-e-s se réapproprient les lieux de leur quartier afin d'y offrir des activités pour toutes et tous et de renforcer la cohésion sociale.

Les APM, tout comme les services du DCSS, collaborent également avec le directeur des écoles de Pâquis-Centre, de Zurich et De-Chateaubriand. Ils/elles interviennent systématiquement en cas de doléances.

Dans le cadre des actions Scolari organisées par le poste de police municipale des Pâquis, des APM sont présent-e-s aux heures d'entrée et de sortie des écoles ainsi que durant le temps du parascolaire afin de limiter, voire éradiquer la présence de «dealers» et de toxicomanes durant les heures scolaires. Il convient de noter que cette présence a un effet de dissuasion reconnu.

De plus, durant l'été 2022 la conseillère administrative Christina Kitsos et la soussignée ont sollicité l'ancien conseiller d'Etat, M. Mauro Poggia, afin d'intensifier la présence de la police cantonale aux abords des écoles des Pâquis et d'inclure des représentants des HUG et de la DGS dans les panels.

Par ailleurs, à la demande des conseillères administratives Marie Barbey-Chappuis et Christina Kitsos, une autre séance avec la nouvelle conseillère et le nouveau conseiller d'Etat en charge respectivement de la police et de la santé, M^{me} Carole-Anne Kast et M. Pierre Maudet, a eu lieu le 22 août 2023. Cette demande faisait notamment suite à la décision prise par l'association Première Ligne de ne plus accueillir les consommateurs de crack en journée. Le renforcement de la collaboration entre la Ville de Genève et le Canton sur la problématique du crack a notamment été discuté.

La première invite de cette motion invite le Conseil administratif à intensifier les échanges avec d'autres villes suisses. C'est principalement dans cette perspective que la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis se rendra à Zurich en novembre prochain, à l'invitation de la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS), au 21e Congrès sur la sécurité urbaine afin d'échanger sur ce sujet.

Cela étant précisé, s'agissant de la deuxième invite, les APM continueront d'œuvrer quotidiennement afin d'endiguer le phénomène lié à la consommation de stupéfiants dans les limites de leurs compétences et d'assurer la sécurité des enfants. Dans le cadre du Contrat local de sécurité (CLS), il sied de rappeler que les APM poursuivront leur collaboration active avec la police cantonale. La lutte contre la vente et la consommation de stupéfiants constitue effectivement l'un des trois axes prioritaires de ce CLS.

En ce qui concerne les zones où le deal produirait le moins de désagréments, le Conseil administratif n'y est pas favorable. Certains quartiers auraient le sentiment d'être préférentiels par rapport à d'autres et abandonnés par les autorités. Par ailleurs, cela impliquerait des zones de non-droit où le trafic de substances illégales serait toléré et donc contraire à l'ordre juridique.

Pour conclure, le Conseil administratif souscrit pleinement à l'argument selon lequel la problématique de la drogue ne saurait uniquement être abordée sous l'angle sécuritaire, mais aussi sous l'angle socio-sanitaire tel que préconisé par l'approche dite des quatre piliers, raison pour laquelle des contacts ont été établis avec l'ancien Conseil d'Etat ainsi que le nouveau.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis